

l'impôt de progrès social rapporterait 100 millions de dollars de plus si l'on supprimait le plafond. C'est le montant auquel on en arrive d'après les statistiques pour 1964-1965. Quoi qu'il en soit, le ministre a dit en octobre que l'impôt de progrès social lui rapporterait au cours de la première année quelque 440 millions de dollars. Il nous a dit que ces extrapolations étaient assez modestes et que le montant s'établirait probablement à 450 millions de dollars. En supprimant le plafond, l'impôt de progrès social rapporterait de 25 à 30 p. 100 de plus, et cette augmentation représenterait environ 18 p. 100 des rentrées totales. Le ministre aurait pu prendre cette mesure qui, en général, aurait été bien accueillie à la Chambre; je ne crois pas qu'il aurait eu de difficulté à proposer une modification à la loi de l'impôt sur le revenu tendant à supprimer le plafond aux fins de l'impôt de progrès social.

Rappelons-nous ce qu'il a dit au cours de la présentation de son budget. Tout d'abord, il y a eu l'amortissement différé sur les bâtiments commerciaux. Songeant que cela s'appliquerait uniquement aux centres de 50,000 habitants et plus, principalement dans les provinces de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, soit à quelque 19 villes en tout, ma réaction a certainement été fort simple: pourquoi pénaliser le succès? C'est précisément ce que fait le ministre. On veut aider les régions à croissance lente, les régions moins avantagées que les autres, du point de vue économique. Mais ce n'est pas en défavorisant les régions les plus prospères que l'on y arrivera. Ce sont ces régions qui doivent fournir le substrat, non seulement politique mais encore financier, qui nous permettra d'aider les secteurs désavantagés. Après tout, pourquoi dire à des villes comme Calgary et Edmonton: nous nous proposons d'entraver votre essor, car nous avons besoin de capitaux, de matériaux et de main-d'œuvre dans d'autres villes de l'Est du Canada ou même dans certains centres de l'Alberta. Il n'y a pas l'ombre d'une raison pour justifier, sur le plan économique, le genre d'investissement auquel songe le ministre pour ces régions. Pour commencer, elles n'ont pas une population suffisante.

Le ministre se propose-t-il, par ailleurs, de prendre l'argent, les matériaux et les hommes à Edmonton par exemple et de les envoyer dans l'une des régions moins favorisées de notre province—l'Alberta en a malheureusement beaucoup? Peut-être le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) croit-il, avec le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, qu'il peut dire

[L'hon. M. Lambert.]

aux gens, sous prétexte qu'ils ont un numéro de sécurité sociale: «Vous allez déménager 125 milles plus loin parce que nous projetons de fournir des capitaux à telle ou telle région, pour la construction et ainsi de suite.» Je ne pense pas que les Canadiens soient prêts à accepter pareille situation. Pourtant, c'est implicite dans l'attitude qui a suscité cette proposition tendant à restreindre la croissance de certaines régions.

• (3.20 p.m.)

Ceci dit, je suis néanmoins heureux de voir qu'on pense pouvoir régler les problèmes au niveau des régions, sans avoir recours à des mesures nationales, telles qu'une politique de resserrement du crédit pour ralentir certaines économies surchauffées. La portée générale d'une pareille politique accentue ces problèmes d'habitude dans les régions de croissance lente et n'a guère d'effet sur les régions vraiment actives. En conséquence, les maux de certaines régions, telles les Maritimes, sont aggravés. Une politique économique nationale d'argent cher a de plus fortes répercussions dans les Maritimes que dans le centre de l'Ontario, par exemple. Par contre, une politique de stimulation économique donne de bien meilleurs résultats dans le centre de l'Ontario qu'en Gaspésie. Je donne ces deux régions à titre d'exemples seulement.

Qu'arrivera-t-il par suite de cette remise à plus tard? Les conséquences seront difficiles à évaluer. Nous avons eu des rapports contradictoires de l'Ouest et de l'Ontario. Nous avons entendu les maires de Calgary et d'Edmonton dénoncer cette proposition, et à juste titre, car on a tort, à mon avis, d'employer de telles mesures discriminatoires contre les grandes villes. Le président de la Canadian Construction Association a également commenté cette proposition.

Envisageons les effets que cette remise à plus tard aura en Ontario. A mon avis, ils seront insignifiants en 1969. Nous sommes déjà en juin et bon nombre des projets sont déjà mis en chantier ou en cours d'achèvement. Je ne crois pas qu'il y aura beaucoup d'incertitude à cet égard. D'abord, le ministre n'a pas encore défini l'étape limite, c'est-à-dire celle où un nouvel édifice devrait être considéré comme projet ou comme construction achevée. J'aimerais savoir à quelle étape précise la remise à plus tard de l'amortissement doit s'appliquer à tel ou tel projet.

Bien des entreprises commerciales sont plus sensibles aux modifications du taux d'intérêt et aux coûts prévus des futures constructions qu'aux conséquences fâcheuses de l'amortissement différé. Dans la majorité des villes, en